

Numéro d'enregistrement	16/2010
Date d'enregistrement	01/06/2010
Numéro de la norme simplifiée concernée ou numéro autorisation CNIL	Norme simplifiée n°19

Titre du traitement :	Extension de la fonction Conseil « mille cas »
Finalités du traitement :	L'objectif est de réaliser 15000 entretiens sur la France Métropolitaine. Après chaque phase, le questionnaire est complété et conservé dans les CRAM. Une centralisation nationale sera faite dans un fichier (faisant l'objet de la présente déclaration).
Liste des données traitées :	Données d'entrée pour le mailing : Aucune Données saisies dans la base : Cf questionnaire joint A noter que le NIR complet de l'assuré sera saisi dans le fichier
Durée de conservation des données :	Les questionnaires papiers sont conservés dans chaque CRAM. Cette présente déclaration CIL concerne uniquement les fichiers (base de saisie, les résultats..) qui seront conservés 10 ans.

Nom et adresse de la personne ayant demandé le traitement :	Gilbert DUPONT, Directeur-Adjoint CRAM DE Bretagne 236 rue de Châteaugiron 35 030 Rennes Cedex 09
Service chargé de la mise en œuvre du traitement :	Service Qualité et Relations Clients
Catégorie de personnes concernées :	Assurés ayant reçu leur EIG (Estimation Indicative Globale) et ayant contacté leur CRAM.
Destinataires des données :	CNAV Direction de la CRAM de Bretagne
Modalité d'information des personnes concernées :	
Modalités de traitement des demandes d'information des personnes concernées :	Les droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-7 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE Correspondant à la protection des données 236 rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 09 Responsable : Madame Christine TOURISS De plus une mention légale est apposée au bas de la lettre d'information

Partie en grisée à remplir par le CIL